



Doc. 12385

05 octobre 2010

Les parlements unis pour combattre la violence sexuelle contre les enfants : promouvoir la Convention de Lanzarote

Proposition de résolution

déposée par Mme Carina OHLSSON et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les abus sexuels contre les enfants ne sont malheureusement pas un phénomène nouveau. L'augmentation massive du nombre des cas mis au jour dans les Etats membres du Conseil de l'Europe au début du XXI^e siècle ne vient pas de ce que les enfants sont moins respectés aujourd'hui que par le passé, mais plutôt du fait que les victimes ont de plus en plus conscience de leurs droits, ce qui leur permet de sortir de leur silence.

L'Assemblée parlementaire se félicite de cette forte prise de conscience de la nécessité de protéger les enfants, qui a abouti à l'adoption de législations fermes et de mesures fortes dans de nombreux pays. Cependant, les chiffres montrent qu'il y a encore trop de cas de sévices sur des enfants dans des contextes divers, y compris dans l'environnement familial élargi, les institutions d'aide à l'enfance et d'éducation ou dans le cadre des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il est donc urgent d'intensifier les mesures prises – à tous les niveaux possibles – pour protéger les enfants, en mettant fortement l'accent sur les stratégies de prévention et la protection des victimes.

L'Assemblée se félicite par conséquent de la nouvelle campagne du Conseil de l'Europe visant à mettre fin aux violences sexuelles contre les enfants, qui sera lancée à Rome les 29-30 novembre et dont l'Assemblée assurera le volet parlementaire. L'action parlementaire sera particulièrement utile pour promouvoir la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Convention de Lanzarote »), y compris – éventuellement – au moyen de mécanismes de suivi basés sur les droits des enfants.

L'Assemblée appelle les parlements et les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les collectivités territoriales et les ONG, à rejoindre et soutenir cette campagne, dont le succès tiendra pour une part essentielle à l'action et au suivi des parlements. L'Assemblée décide donc d'examiner régulièrement les résultats des deux volets – parlementaire et gouvernemental – de la campagne.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

OHLSSON Carina, Suède, SOC
BONDARENKO Olena, Ukraine, PPE/DC
BUKIEWICZ Bożenna, Pologne, PPE/DC
CAPARIN Karmela, Croatie, PPE/DC
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
CORLĂȚEAN Titus, Roumanie, SOC
DAVID Cristian, Roumanie, ADLE
FLYNN Paul, Royaume-Uni, SOC
GROSS Andreas, Suisse, SOC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HARANGOZÓ Gábor, Hongrie, SOC
IWIŃSKI Tadeusz, Pologne, SOC
JACQUAT Denis, France, PPE/DC
KAUFER Virág, Hongrie, SOC
KELEŞ Birgen, Turquie, SOC
KONEČNÝ Albrecht, Autriche, SOC
LAVTIŽAR-BEBLER Darja, Slovénie, SOC
LEIBRECHT Harald, Allemagne, ADLE
MAELEN Dirk, Van der, Belgique, SOC
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
MULLEN Ronan, Irlande, PPE/DC
O'HARA Edward, Royaume-Uni
PARFENOV Valery, Fédération de Russie, GDE
PFLUG Johannes, Allemagne, SOC
POPESCU Ivan, Ukraine, SOC
PUIG i OLIVE Lluís Maria, de, Espagne, SOC
RUPPRECHT Marlene, Allemagne, SOC
SARIKAS Fidias, Chypre, SOC
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC
STRÄSSER Christoph, Allemagne, SOC
UKKOLA Tuulikki, Finlande, PPE/DC
VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
WADEPHUL Johann, Allemagne, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste